
Réformes gestionnaires : rapport de situation

Rapport du Secrétariat

1. Le présent document fait le point des progrès accomplis depuis le rapport du Secrétariat soumis à la onzième réunion du Comité.¹ Il met principalement l'accent sur le Système mondial de gestion (nouveau système de planification des ressources institutionnelles de l'OMS) et le Centre mondial de services. En outre, comme l'ont demandé les membres du Comité lors de leur examen, à la même réunion, du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes,² le présent document indique à quel stade en est l'élaboration du cadre de gestion des risques institutionnels pour le Groupe Administration de l'OMS.

LE SYSTÈME MONDIAL DE GESTION ET LE CENTRE MONDIAL DE SERVICES

2. Le Système mondial de gestion est entré en fonctions le 1^{er} juillet 2008 pour le Siège de l'OMS, le Centre mondial de services et le Bureau régional du Pacifique occidental. En outre, depuis janvier 2010, le Système est pleinement opérationnel dans les Régions de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe et de la Méditerranée orientale, grâce à quoi près de 3000 nouveaux utilisateurs peuvent y avoir accès. Au total, quelque 6000 membres du personnel de l'OMS utilisent désormais le Système.

3. Depuis janvier 2010, la mise en place du Système dans les trois Régions susmentionnées n'a pas suscité de problèmes de même ampleur que ceux auxquels l'Organisation a été confrontée au départ, lors de sa mise en œuvre au Siège et dans la Région du Pacifique occidental. Certains problèmes résiduels demeurent, à savoir : difficultés inhérentes à son fonctionnement proprement dit ; médiocre qualité des données ; difficultés liées à la cartographie des adresses comptables et des positions de financement ; et connaissances insuffisantes des utilisateurs. Ces problèmes n'ont, cependant, pas empêché les trois Régions de mettre en œuvre leurs programmes techniques.

4. Lors de la mise en place du Système mondial de gestion dans ces trois autres Régions pendant les deux premiers mois de l'année 2010, le Centre mondial de services a continué à traiter les actions administratives conformément aux niveaux de service convenus. Or le volume des transactions en provenance des Régions concernées a été relativement faible car des retards intervenus dans l'élaboration des plans de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 n'ont pas permis le bouclage. Tous les plans de travail sont désormais opérationnels, et l'incidence pleine et entière de l'adoption du GSM dans ces Régions supplémentaires n'apparaîtra que dans les mois à venir puisque la totalité des transactions passe par lui. Afin de développer les prestations du Centre mondial, on a commencé à

¹ Document EBPBAC11/2.

² Voir le document EB126/3.

examiner l'ordonnancement des tâches, les processus et les structures organiques au sein du Centre et dans d'autres segments du Groupe Administration.

5. Dans les mois à venir, le Centre mondial de services œuvrera étroitement avec ses bénéficiaires en vue d'améliorer la qualité des données des transactions futures. Une formation sera assurée et la notification sera renforcée afin de cibler les domaines problématiques. L'effort portera aussi sur l'adoption de mesures permettant de relever la qualité des transactions traitées dans le Centre ainsi que leur conformité avec la réglementation et les processus de l'Organisation. S'agissant des rapports de gestion, il a été admis que la fonction « notification » du Système mondial de gestion devait être développée et automatisée.

6. Le Secrétariat s'engage à poursuivre la mise en place progressive du Système dans la Région africaine. L'objectif visé pour les travaux préparatoires pertinents consiste à porter la totalité du personnel sur les états de paie du Système d'ici août 2010 et à permettre à toute la Région de tirer parti de la pleine et entière fonctionnalité du Système au plus tard le 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne la Région des Amériques, les organes directeurs de l'OPS ont prié le Bureau sanitaire panaméricain (le secrétariat de l'OPS) de présenter des solutions pour moderniser son système de gestion interne (CMS). À cette fin, le Directeur régional a institué, en août 2008, le Comité chargé du CMS, lequel soumettra ses analyses et recommandations aux organes directeurs de l'OPS à différentes occasions au cours de l'année 2010. L'OPS s'engage à respecter les impératifs liés à la mise en place du Système mondial de gestion.

7. Avec l'intégration de trois nouvelles Régions au Système, certains de ses points forts gagnent en visibilité, notamment l'accès des pays à des plans de travail détaillés pour les cinq grands bureaux qui ont intégré le Système. En outre, le Secrétariat s'attend à ce qu'au cours du présent exercice, le Système commence à améliorer le suivi et l'appréciation de l'exécution du programme de l'OMS au regard des objectifs et des buts fixés d'un bout à l'autre de l'Organisation.

8. Les efforts tendant à perfectionner le Système mondial de gestion, à le rendre plus convivial et à simplifier ses processus structurels se poursuivront au fil des mois, en étroite coopération avec les utilisateurs du Siège et de toutes les Régions. De plus, l'action de clarification des rôles et des responsabilités des utilisateurs devra se poursuivre ; ce groupe devrait aussi bénéficier d'une formation permanente. Le Secrétariat s'attache à élaborer un programme de formation axé sur les rôles, qui s'adresse aux nouveaux collaborateurs comme à ceux qui changent d'affectation. À l'instar de la formation initialement prodiguée, cette dernière sera obligatoire, veillant ainsi à ce que toutes les personnes concernées suivent leurs cours et acquièrent les compétences nécessaires pour utiliser efficacement le Système. Tous les autres membres du personnel auront l'occasion de suivre des cours de remise à niveau.

GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS

9. En réponse aux propositions reçues et aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne, le Secrétariat a impulsé, début 2009, l'élaboration d'un cadre de gestion des risques institutionnels. La première phase ou conceptualisation a bénéficié du concours de consultants extérieurs et a notamment porté sur la mise au point d'une classification des catégories et des degrés de risque et sur la définition de leurs modalités de gestion. Dans le cadre de cette activité, une enquête a été menée afin de définir la culture du risque de l'Organisation.

10. Cette première phase a permis de circonscrire un certain nombre de risques et de les subdiviser en quatre catégories : risques financiers, risques organiques, risques opérationnels, et risques liés à des

agents et partenaires extérieurs. Un groupe de « responsables de risque » a été établi pour chacun d'entre eux ; il leur incombe de suivre, d'analyser et d'évaluer les risques relevant de leur compétence. Les groupes concernés ont aussi été priés de se prononcer sur des stratégies d'atténuation et de coordonner leur mise en œuvre. Les suggestions et recommandations formulées par « les responsables de risque » devront ensuite être passées en revue avant d'être soumises aux hauts responsables, qui statueront en dernier ressort.

11. La première phase a été suivie d'un exercice expérimental et d'une phase d'application. Un premier examen complet de la classification des risques susmentionnée a eu lieu à Genève en mars 2010. De plus, on envisage d'élargir aux Régions le cadre de gestion des risques et d'entreprendre un projet pilote connexe dans le courant de l'année.

LES RÉFORMES DES NATIONS UNIES

12. Le Secrétariat suit étroitement et soutient les efforts d'harmonisation des pratiques institutionnelles dans tout le système des Nations Unies. Les chargés de liaison de l'encadrement suivent et participent activement aux différents réseaux fonctionnels du Comité de haut niveau sur la gestion relevant du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB). Ils sont donc à même de collaborer avec leurs homologues pour arrêter les futures politiques à adopter dans toutes les institutions spécialisées, et pour tous les fonds et programmes des Nations Unies.

13. Les travaux accomplis par le Secrétariat dans les réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion s'accompagnent d'une participation active à ceux des groupes de travail du Groupe de développement des Nations Unies. Ces groupes de travail, qui sont étroitement liés aux réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion, ont vocation à élaborer des plans et des principes directeurs relatifs à la mise en œuvre des politiques établies par les réseaux du Comité.

14. Cette contribution du Secrétariat au Comité de haut niveau sur la gestion et au Groupe de développement des Nations Unies permet de veiller à ce que le point de vue et les intérêts de l'Organisation soient pris en considération dans le processus de réforme et à ce que le choix des orientations futures puisse tirer profit de l'expérience de l'OMS et des meilleures pratiques en la matière.

15. À mesure que le processus de réforme avance, la création fréquente de sous-groupes et la difficulté de préserver l'harmonisation entre les différentes initiatives ont pour effet d'accroître la complexité des réseaux en question. De ce fait, l'OMS et d'autres organismes supportent des coûts de transaction élevés et superflus. La question a été soulevée lors de la récente réunion du Comité de haut niveau sur la gestion et il a été décidé que le CEB et le secrétariat du Comité seraient priés d'examiner la situation.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

16. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =